OPERATION SYNODE, 28-10-71.

LA FEMME DANS L'EGLISE

Quelques femmes, une vingtaine au maximum, sont présentes à Rome durant ce synode, pour essayer de faire entendre la voix de toutes les femmes de la terre. Elles viennent d'Allemagne, d'Angleterre, d'Argentine, de Belgique, du Canada, de France, de Hollande, d'Italie, de Suède, des Etats-Unis.

Si elles sont si peu nombreuses, c'est que la place de la femme dans l'Eglise n'était pas à l'ordre du jour du Synode.

Or, contre toute attente, le problème a été posé clairement dans l'Aula. Voici l'essentiel des interventions qui ont lieu sur le sujet :

Le 2 octobre, le Cardinal Suenens, primat de Belgique, "salue avec joie la présence au Synode des prêtres, des laïcs, des femmes ; avec la perspective prophétique que le Synode exprimera un jour, non seulement la communion des évêques, mais aussi celle de toute l'Eglise, fraternellement unie autour de la chaire de Pierre".

Le 8 octobre, Mgr Plourde, archevêque d'Ottawa, au nom de la conférence épiscopale du Canada, fit remarquer l'absence, dans le rapport sur les aspects pratiques du ministère, de deux propositions de leur assemblée plénière :

1. le souci oecuménique ;
2. la question des ministères féminins dans l'Eglise. (1doc.SS71-24)

Le 9 octobre, Mgr Beras Rojas, archevêque de St Domingue, propose "la formation des laïcs, sans exclure les femmes, de manière à ce qu'ils puissent devenir des guides de leurs communautés. De nombreuses fonctions pourraient être confiées aux laïcs, aux religieux non prêtres et aux religieuses".

Mgr Tepe, du Brésil, déclare que : "le ministère des laïcs et des religieuses, fait qui doit être souligné pour montrer la valeur de la contribution des femmes dans l'Eglise, n'est pas au Brésil une simple possibilité à venir car, dans des mesures diverses, il est déjà en acte dans chaque Eglise locale. C'est pourquoi, il ne s'agit pas seulement de suppléer à l'insuffisance des prêtres. Beaucoup ont pensé que cette pénurie des prêtres est une occasion offerte à l'Eglise du Brésil pour découvrir les richesses de la Foi".

Le 11 octobre, le Cardinal Flahiff, au nom de la conférence épiscopale du Canada, a posé la question de confier certains ministères aux femmes. Après un bref exposé historique, l'orateur a déclaré qu'aujourd'hui, étant donné les profondes mutations de la condition sociale de la femme par rapport à celle qu'elle connaissait au temps de l'Ancien et du Nouveau Testament, certaines interdictions n'ont qu'une valeur sociologique et ne représentent pas un obstacle de nature dogmatique. Vatican II a déclaré l'abolition de toute discrimination vis-à-vis de la femme, mais, concrètement, on n'a rien fait de vraiment important jusqu'ici dans ce sens. Espérons que le nouveau Code de droit canonique éliminera toute trace d'infériorité de la femme dans l'Eglise.

Puisqu'on a tant parlé de la diversité des ministères, il faut donc affronter ce problème de la participation des femmes, qui représentent une bonne moitié des fidèles soit qu'il s'agisse de créer de nouveaux ministères répondant aux aptitudes particulières de la femme et à sa fonction dans l'Eglise et dans la Société, soit qu'il s'agisse d'adapter à la femme certains ministères déjà existants.

Problème difficile, certes, d'autant plus que l'évolution sociale de la femme n'a pas atteint partout le même niveau ; on ne peut cependant ni l'ignorer ni le laisser de côté.

Les évêques canadiens ont consulté d'une manière très large les femmes catholiques de leur pays et ont recueilli les aspirations et les désirs exprimés de manière positive et constructive. Ils souhaitent que le Saint Père constitue dès maintenant une commission mixte (évêques, laïcs des deux sexes, religieux et religieuses) pour étudier la question, à la lumière des signes des temps ; comme aussi des quelques expériences positives qui ont déjà été faites là où l'on a appelé des femmes à participer au travail pastoral.

Le Cardinal Suenens s'est rallié à ces propositions.

Le Cardinal Poma, au nom de la conférence épiscopale italienne dit : "La rareté du clergé peut être compensée par le diaconat permanent, par une conscience renouvellée des laïcs auxquels on pourrait confier certains ministères, sans exclure les femmes".

Le 12 octobre, Mgr Carter, archevêque de Kingston, en son nom propre " s'associe au Cardinal Flahiff et demande d'examiner le problème de l'admission des femmes à l'ordination, étant donné que si, dans le passé, des raisons culturelles et non pas théologiques s'y opposaient, ces motifs n'existent plus aujourd'hui".

Mgr Schmitt, au nom de l'épiscopat français constate que "les sciences de l'homme ont mis en lumière l'importance de la sexualité ; les relations entre hommes et femmes se sont profondément modifiées ; elles sont devenues plus directes et plus spontanées. Une nouvelle image de la femme et une nouvelle conscience de la féminité se développent : elles soulignent l'égalité et la complémentarité enrichissante de l'homme et de la femme..." .

Mgr Gran, évêque d'Oslo, propose, en son nom propre, "qu'une étude sérieuse soit entreprise, de préférence par la commission théologique internationale, sur la possibilité d'accepter les femmes au sacerdoce. Si une telle chose est acceptable du point de vue théologique, je pense que l'Eglise devrait permettre l'ordination de femmes dans les territoires qui le désirent. De telle sorte, certaines régions ne connaîtront pas de pénurie de prêtres".(I doc SS71-27)

Le 13 octobre Mgr Santos Escarza, au nom de la conférence épiscopale du Chili, demande qu'avant d'ordonner des hommes mariés, "leurs femmes soient consentantes".

Le 14 octobre, le Cardinal Slipyj, archevêque Majeur des Ukrainiens, "rejette comme contraire à l'Ecriture et à la Tradition, l'ordination sacerdotale des femmes".

Le 21 octobre, le père van Asten, supérieur général des missionnaires d'Afrique déclare : "Il faut que les conditions d'infériorité traditionnellement faites à la femme dans les délibérations et les décisions ne soient plus acceptables aujourd'hui".

Le 22 octobre, le Patriarche Maximos V Hâkim dénonce "... une autre injustice qui est perpétrée dans l'Eglise même, c'est la situation de la femme. Il faut que nous soyons dans l'Eglise d'aujourd'hui moins injustes pour la femme. Le christianisme continue à tenir l'homme comme celui à qui tout est confié dans la direction et l'administration. Mais les lois civiles, même en pays d'Islam, commencent à réparer les injustices envers les femmes. Il ne faudrait pas que l'Eglise, comme il arrive trop souvent, soit devancée là encore par les gouvernements civils. Elle devrait au contraire, en ce domaine comme en d'autres, être prophétique. N'oublions pas que la moitié des fidèles sont des femmes.
N'oublions pas que les religieuses sont dix fois plus nombreuses que les prêtres. Si elles nous créent dix fois moins de problèmes, devons-nous continuer à les négliger ? Pourquoi le prochain Synode n'étudierait-il pas la place de la femme dans l'Eglise d'aujourd'hui et le rôle des religieuses dans l'administration diocésaine, dans la curie romaine, dans les réunions synodales et dans les autres oeuvres ecclésiales ?
Les femmes ont été chargées d'annoncer à Pierre et aux autres apôtres que Jésus était vivant. Si nous les écoutions, peut-être les femmes, aujourd'hui de nouveau, auraient-elles quelque chose d'important à nous annoncer de la part du Seigneur ?

Mgr Arinze, au nom de la conférence épiscopale du Nigeri, a déclaré que : "les chrétiens doivent soutenir les associations revendiquant la reconnaissance des droits de la femme, étant toujours sauve sa vocation de femme et de mère."

Mgr Byme, archevêque coadjuteur de S.Paul et Minneapolis, U.S.A. a parlé en tant que président d'un nouveau comité institué au sein de la conférence épiscopale des U.S.A. pour la défense des droits de la femme dans la société et spécialement dans l'Eglise.
"Puisque, dans la société civile, la femme assume un rôle de plus en plus grand, les conférences épiscopales devraient étudier sérieusement leur propre culture nationale, les lois et la pratique de l'Eglise, pour en éliminer toute discrimination à l'égard de la femme dans la vie civile et ecclésiale. Comme l'a suggéré le Cardinal Flahiff, une commission internationale devrait être instituée par le Pape.

On devrait étudier la possibilité de promouvoir des femmes qualifiées au service de l'Eglise. Aucun argument ne peut prévaloir contre telle ou telle forme d'exercice, sinon des préjugés masculins et un attachement aveugle à des traditions purement humaines tenant à une situation sociale de la femme, maintenant dépassée, à une interprétation discutable de l'Ecriture.

L'Eglise doit avoir soin de reconnaître la dignité de la femme lorsqu'elle s'exprime sur les problèmes de la sexualité, du mariage, de la famille, etc. L'Eglise, - universelle, nationale, locale-, doit chercher à tous les niveaux de nouveaux modes de présence de la femme et de participation plus grande et plus significative à la liturgie, aux activités et organisations de l'Eglise.

Mgr Lamont, évêque de Umtali, Rhodésie, faisant allusion en conclusion à la situation de la femme dans l'Eglise, a exprimé le désir qu'on utilise davantage les talents. (cfr. 1DOC SS71-60)

Mgr Tape se rallie à la proposition du Cardinal Flahiff et demande l'abolition de toute discrimination à l'égard de la femme.

1. Toutes les femmes seront heureuses d'apprendre cette prise de conscience, et son expression publique, par une partie de la hiérarchie, de l'injustice profonde dans l'Eglise à l'égard de la femme.
   Nous nous réjouissons de ce que le thème de la femme, introduit au moment de l'étude du ministère, ait été l'objet d'interventions nombreuses à propos de la justice. C'est en effet d'abord un problème de justice.

2. Nous demandons aux femmes de prendre leurs responsabilités, de se former, de mettre leurs dons au service de la communauté, d'être créatives sous la motion de l'Esprit.

3. Nous appuyant sur ces textes, nous demandons aux évêques qui sont partisans de faire appel au service des femmes à tous les niveaux, de les faire entrer sans tarder dans tous les rouages diocésains, y compris le Conseil épiscopal.

4. En préparation d'un Synode de l'Eglise universelle où tous seront présents (cfr. Card. Suenens), nous demandons que les femmes fassent largement partie de toutes les commissions : celles qui feront le choix des sujets à traiter, celles qui étudieront ces sujets, celles qui seront présentes au Synode.

5. Les femmes ne souhaitent pas qu'on leur concède certains ministères uniquement pour remédier à la pénurie des hommes, mais par souci de faire fleurir au service de la Communauté chrétienne un apport original. Regrettant l'image dévaluée du mariage présentée par de nombreuses interventions au Synode sur le célibat du prêtre, elles ne désirent pas qu'on se serve d'elles pour barrer la route au sacerdoce des hommes mariés.

Les femmes ne veulent pas entrer dans les ministères et les rouages de l'Eglise pour faire la concurrence aux hommes. L'injustice faite à la femme en ne la reconnaissant pas comme un être complet, original est aussi une injustice à l'égard de l'homme qui a été créé par Dieu pour être en dialogue. C'est également une injustice vis-à-vis de toute la communauté qui est ainsi privée d'une grande part de l'apport féminin, mais aussi de la fécondité, de l'échange, à égalité, des hommes et des femmes dans tous les domaines ; et pas seulement dans le domaine conjugal, encore que celui-ci non plus n'ait pas été jusqu'au bout de ses possibilités : pourquoi pas au coeur du peuple de Dieu, des couples sacerdotaux ?

Dieu a créé l'être humain, homme et femme, et toute l'humanité est masculine et féminine. Elle est l'image de Dieu dans sa dualité même, qui lui donne sa véritable fécondité.

Sister Ethne Kennedy
National Assembly of Women Religious
USA

Suzanne van der Mersch
"Femmes et Hommes dans l'Eglise"
Bruxelles